

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 3 (1885)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 3. Februar — Berne, le 3 Février — Berna, li 3 febbrajo

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel
Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce
Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 6. (halbj. Fr. 3). — Abonnement nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen.
Abonnement annuel Fr. 6. (Fr. 3 pour six mois). — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne.
Prezzo delle associazioni Fr. 6. (Fr. 3 per semestre). — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

Amtlicher Theil. — Partie officielle. — Parte ufficiale.

Bekanntmachungen nach Maassgabe des schweizerischen Obligationenrechtes. Publications prévues par le Code fédéral des obligations.

Durch Beschluß vom 30. Januar 1885 hat das Bezirksgericht Winterthur nach fruchtlosem Aufruf den Wechsel, den Joh. Georg Keller in Langenthal, Kt. Bern, unterm 21. August 1884 im Betrage von Fr. 2346. 70, an die Ordre Moritz Kahn in Zürich, zahlbar am 15. September 1884, auf die Bank in Winterthur gezogen hat, und der von derselben acceptirt worden ist, kraftlos erklärt, was hiermit zur öffentlichen Kunde gebracht wird.

Freitag den 30. Januar 1885.

Im Namen des Bezirksgerichtes Winterthur,
Der Gerichtsschreiber:
Jb. Kronauer.

Le juge de paix du cercle de Lausanne,

en application des articles 849 et suivants du Code fédéral des obligations, somme tout porteur ou dépositaire du talon de l'obligation foncière émise par la caisse hypothécaire cantonale vaudoise, le 9 décembre 1884, de fr. 500, n° 3529, en faveur de M^{me} Fanny fleu Marc Depensaz, à St-Prex, qui est égaré, à en effectuer le dépôt en ses mains dans les trois ans des l'insertion des présentes.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille officielle du commerce, ce 28 janvier 1885.

Le juge de paix:
S. Gay.

Handelsregistereinträge — Inscriptions au Registre du Commerce — Iscrizioni nel Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

NB. Für die auf Löschungen bezüglichen Publikationen wird Kursivschrift verwendet. — Les publications concernant des radiations sont faites en caractères italiques. — Quelle pubblicazioni che riguardano le cancellazioni sono stampate in lettere corsive.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Bern.

1885. 28. Januar. Die Firma „Gebrüder Demme“ in Bern hat sich aufgelöst. Ebenso wird die an Paul Krebs ertheilte Prokura widerrufen. Kurt Demme von Bern und Paul Krebs von Twann, beide wohnhaft in Bern, haben unter der Firma **Demme & Krebs** in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung in's Handelsregister ihren Anfang nimmt. Die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Gebrüder Demme. Natur des Geschäfts: Fabrikation von und Handel mit Spirituosen. Geschäftslokal: Dalmazi.

28. Januar. Die Firma „J. J. Ingold“ in Bern ist in Folge Verzichts des Inhabers erloschen. Inhaber der Firma **Ingold-Dürger** in Bern ist Johann Jakob Ingold-Dürger von Herzogenbuchsee, wohnhaft in Bern. Die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma J. J. Ingold. Natur des Geschäfts: Waarenagent, Repräsentant und Detailverkauf von Bonnetierewaaren. Geschäftslokal: Wallgasse Nr. 4 und Marktgasse Nr. 16.

28. Januar. Die Firma **Eug. von Büren & C^e** in Bern widerruft die an Ludwig Stoss in Bern ertheilte Prokura, da derselbe seine Stelle als Kassier aufgegeben hat.

29. Januar. Die Firma **A. Heiss** in Bern ist in Folge Verzicht des Inhabers Jules Wildermuth-Heiss in Bern erloschen.

Bureau Burgdorf.

29. Januar. Die unterm 30. März 1883 in's Handelsregister eingetragene Genossenschaft **Prediger- Wittwen- und Waisengut von Burgdorf** hat

in der Hauptversammlung vom 16. Mai 1884 zu ihrem Mitgliede aufgenommen: Den Herrn Pfarrer Lauterburg-Zollikofer in Lüzelfüh. *Das bisherige Mitglied und Sekretär Herr Lüthi ist ausgetreten* und an dessen Platz zum Sekretär gewählt: Herr Pfarrer Lauterburg in Lüzelfüh.

Bureau Erlach.

29. Januar. Unter der Firma **Allgemeine Krankenkasse des Amtsbezirks Erlach in Ins** besteht mit dem Sitze in Ins ein Verein, der auf Titel 28 O. R. basirt und den Zweck der gegenseitigen Unterstützung für den Fall von Arbeitsunfähigkeit, herrührend von Krankheiten oder Verletzungen, die nicht durch eigenes Verschulden entstanden sind, hat. Die gegenwärtigen Statuten datiren vom 4. Mai 1884 und es sind diejenigen vom 12. Januar 1868 auf 1. Juli 1884 außer Kraft getreten. Jeder Einwohner männlichen Geschlechts des Amtsbezirks Erlach, im Alter von wenigstens 17 und höchstens 40 Jahren, kann in den Verein aufgenommen werden. Vorbehalten bleiben die Gesundheit und Arbeitsfähigkeit zur Zeit der Aufnahme, Thätigkeit, Rechtschaffenheit und unbescholtener Lebenswandel. Das Eintrittsgeld beträgt je nach dem Alter Fr. 1 bis Fr. 3. 50. Die Aufnahme erfolgt durch Beschluß des Komite. Letzteres besteht aus dem Präsidenten, dem Kassier, der zugleich Vizepräsident ist, dem Sekretär und vier Beisitzern und wird durch die Hauptversammlung auf zwei Jahre gewählt; wieder wählbar ist jedes Mitglied. Die ordentliche jährliche Hauptversammlung findet jeweilen im Monat Januar statt und wird durch Publikation im Amtsanzeiger einberufen. Der Kassier ist der gesetzliche Vertreter des Vereins gegenüber dritten Personen und führt die verbindliche Unterschrift. Präsident des Vereins ist: Jakob Reubi, Peters Sohn, in Ins, und Sekretär: Samuel Hunziker, Gemeindeschreiber, daselbst.

Bureau de Neuveville.

30. janvier. La succursale établie à Neuveville, par la maison **C. Bernheim**, à Bienne, inscrite au registre du commerce de Neuveville, n° 37, du 31 mars 1883 et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 7 mai même année, est radiée ensuite de la renonciation du titulaire.

30. janvier. Le chef de la maison **L. Bloch**, à Neuveville, commencée le 1^{er} janvier 1885, est M^r Léopold Bloch, originaire de Belfort (France), domicilié à Neuveville. Genre de commerce: Etoffes et meubles.

Bureau Wangen.

30. Januar. Die im Handelsregister von Wangen unter Nr. 11 vom 14. Februar 1883 eingetragene Firma „J. Wymann“ in Herzogenbuchsee ist in Folge Ablebens des Inhabers Herrn Johann Friedrich Wymann von Sumiswald, wohnhaft gewesen in Herzogenbuchsee, erloschen. Die Ehefrau und Erbin des verstorbenen Herrn Wymann, Frau Rosa Wymann geb. Haslebacher von Sumiswald, in Herzogenbuchsee, übernimmt gleichzeitig mit Beginn vom 29. August 1884 die von ihrem Ehemann sel. betriebene Tuch- und Spezereihandlung und führt dieselbe fort unter der Firma **W^{we} J. Wymann** in Herzogenbuchsee. Geschäftslokal: An der Bern-Zürichstraße.

Kanton Luzern — Canton de Lucerne — Cantone di Lucerna

1885. 29. Januar. Die Firma **Frau C. Lussi-Blättler** in Luzern ist in Folge Verzichts der Inhaberin erloschen.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1885. 28. Januar. Inhaber der Firma **Matthias Anderegg** in Herisau ist Matthias Anderegg von St. Peterzell, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Herisau. Natur des Geschäfts: Agenturen. Geschäftslokal: Wilen Nr. 490.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau Gösau.

1885. 30. Januar. Die Firma **Elser & Forster** in Albertswyl, Gemeinde Gösau (vide Handelsamtsblatt 1883, Nr. 90), ist in Folge Verzichts der Inhaber erloschen.

Bureau St. Gallen.

29. Januar. Die Kollektivgesellschaft „Gebrüder Eugster“ in St. Gallen hat sich aufgelöst. Inhaber der Firma **U. Eugster-Weniger** in St. Gallen ist Ulrich Eugster-Weniger von Speicher, in St. Gallen; dieselbe übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Gebrüder Eugster. Natur des Geschäfts: Stickerei-Fabrikation. Geschäftslokal: St. Jakobstraße 36 a.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1885. 30. Januar. Die Firma **J. A. Pradella, Hôtel Belvedere** in St. Moritz ist erloschen, in Folge Verkaufs des Geschäftes an die Firma „J. R. Caviezel-Faller“ in St. Moritz, welche letztere bereits im Handelsregister unterm 15. März 1883 eingetragen und im Schweiz. Handelsamtsblatt vom 30. März 1883 publiziert ist.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Avenches.

1885. 29. janvier. La société en nom collectif „Hubert & Fasnacht“, à Sallavaux, est dissoute, le terme étant échu; sa liquidation est terminée. Marie Mathilde née Dumont, femme séparée de biens de Gottlieb Fasnacht, à Sallavaux, reprend la suite des affaires sous le nom de **Fasnacht-Dumont**. Genre de commerce: Vins et liqueurs.

Bureau de Lausanne.

29. janvier. La société en nom collectif „Soeurs Vuillermet“, à Lausanne (Feuille officielle suisse du commerce du 5 mars 1883), est dissoute à dater du 31 décembre 1884, ensuite de cessation de commerce. La maison **B. Kaiser-Weibel**, à Lausanne, dont le chef est Betty née Weibel, femme de Joseph Kaiser, de Soleure, domiciliée à Lausanne, a repris la suite du commerce de modes de la société ci-dessus dissoute. Magasin: Place de la Palud, n° 23. Dame Kaiser est autorisée à la présente inscription par son mari prénommé Joseph Kaiser.

Bureau de Payerne.

8. janvier. Constant Pradervand, de Corcelles près Payerne, y domicilié, et Edouard-Henri Givel, de Payerne, y domicilié, ont constitué à Corcelles près Payerne, sous la raison sociale **Pradervand & Givel**, une société en nom collectif, commencée le 1^{er} janvier 1885. Genre de commerce: Manufacture de tabacs et cigares. Bureaux à Corcelles près Payerne.

29. janvier. La raison **Ete Corbaz**, à Payerne, est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par le tribunal civil du district de Payerne le 17 janvier 1885.

Bureau de Vevey.

30. janvier. Le chef de la maison **Emile Schlesinger, successeur de B. Benda**, à Vevey, avec succursale à Vernex-Montreux, est depuis le premier janvier 1885 M. Emile Schlesinger, de Glatz, en Silésie, domicilié à Vevey. Monsieur Schlesinger est expressément autorisé par Beny Benda, chef de la maison B. Benda, à Lausanne, à se servir de cette raison comme adjonction. Les succursales de Vevey et Vernex-Montreux de la maison B. Benda cessent d'exister. Genre de commerce: Librairie, papeterie, photographies, gravures, magasin de musique. Magasin à Vevey, Rue d'Italie. Magasin à Vernex-Montreux.

Kanton Wallis — Canton du Valais — Cantone del Vallese

Bureau de St-Maurice.

1885. 29. janvier. Le chef de la maison **Hélène Parchet**, à Vouvry, est Hélène Parchet née Pignat, femme de Pierre, de Vouvry et y domiciliée. Cette maison a commencé le 25 janvier 1885. Genre de commerce: Epicerie, tabac et quincaillerie. Le mari donne son autorisation formelle pour cette inscription.

Kanton Neuchâtel — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1885. 28. janvier. La maison **Ducommun-Sandoz et C^e**, ayant son siège à la Chaux-de-Fonds, avec succursales à Berlin et Hambourg, donne procuration à Louis Humbert Allié Tissot, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

30. janvier. La société en nom collectif sous la raison sociale **Th. Bloch et frère**, établie à la Chaux-de-Fonds et inscrite au registre du commerce le 16 février 1883, est dissoute dès le 31 décembre 1884. Les deux associés Théodore et Jacques Bloch, tous deux de Morteau (Doubs), France, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, en opèrent eux-mêmes la liquidation.

Bureau du Locle.

28. janvier. La raison de commerce **Auguste Haldimann**, fabricant d'horlogerie, au Locle, est éteinte par suite de la renonciation du titulaire.

30. janvier. La maison **Charles-Louis Huguenin**, au Locle, a cessé d'exister ensuite du décès de son chef.

30. janvier. Le chef de la maison veuve de **Ch. L. Huguenin**, au Locle, est Sophie Huguenin, du Locle et y domiciliée. Genre de commerce: Fabrique d'assortiments à ancre. Bureaux: Quartier du Progrès, 59, au Locle.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1885. 26. janvier. Le chef de la maison **V^o Teufel**, à Genève, est Madame veuve Fréderica Teufel née Müller, de Genève, y domiciliée. Genre de commerce: Chaussures. Magasin: 7, Rue d'Italie. La titulaire reprend la suite des affaires de la maison „G. M. Teufel“, radiée par suite du décès de son titulaire, survenu le 11 août 1884.

28. janvier. Le chef de la maison **J. Isler**, à Genève, commencée le premier janvier 1885, est Jean Isler, de Kaltenbach (Thurgovie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Electricien. Bureau: 96, Rhône.

28. janvier. La raison **Koch** (restaurant), au Creux de Saint-Jean (Petit-Saconnex), est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par jugement du 27 janvier 1885.

28. janvier. La maison **C. A. Geipel**, à Bâle-Ville (inscrite au registre de cette ville le 5 mai 1883), et dont le chef est Christian-Auguste Geipel, de Bâle-Ville, y domicilié, a établi, en date du 5 février 1884 et sous la même raison, une succursale à Genève. Genre d'industrie: Teinture et apprêtage chimique des étoffes. Bureau et local à Genève, 27, Rue des Allemands.

29. janvier. La raison „H. Trieschmann“, à Genève, est éteinte ensuite de la renonciation du titulaire, en date du quinze janvier 1885. La maison est continuée dès la même date et sous la raison **Fred. Weber**, par Jean Fréderic Henri Conrad Weber, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Exploitation de l'Hôtel de la Paix, Quai du Mont-Blanc.

Extrait traduit du rapport du consul suisse à Liverpool.

M. C. Ehrensperger, sur l'année 1884.

Il n'est pas possible d'obtenir des indications touchant le trafic commercial avec la Suisse.

En ce qui concerne l'année dans son ensemble, on prétend qu'il n'y en a pas encore eu une seule qui ait donné des résultats aussi minimes ou même aussi mauvais. Et c'est bien ce que l'on doit admettre, si l'on considère la dépréciation qui a atteint presque tout ce qui touche au commerce ou à l'industrie. La meilleure preuve qu'il en est bien ainsi se trouve dans les tableaux du bureau du commerce (Board of Trade), dont je ne mentionne que les totaux:

Importation en 1884: £ 389'774,549, contre 425'603,932 en 1883, soit une diminution de £ 35'829,383 en 1884.

Exportation en 1884: £ 232'927,575, contre 239'799,473 en 1883, soit une diminution de £ 6'871,898 en 1884.

Qu'une telle diminution provienne de la quantité ou de la valeur des marchandises, elle n'en représente pas moins une réduction sensible des ressources des classes qui vivent du commerce et de l'industrie; elle atteint aussi la navigation dans une mesure importante pour cette branche d'activité déjà aux prises avec les difficultés qui naissent de l'insuffisance des frets et des prix peu fructueux que l'on en obtient. Bien que dans le cours normal des affaires, les armateurs et les importateurs aient beaucoup de peine à se préserver des pertes, il n'en est pourtant pas ainsi, en général, à l'égard des intermédiaires et du commerce de détail; on peut même dire à l'honneur de notre place, qu'il ne s'est produit aucune suspension de paiement de quelque éclat ou importance. On parle en vérité de la possibilité de quelques arrangements particuliers, mais il faut croire que, s'il en est ainsi, ce sont essentiellement de riches amis qui en auront supporté les conséquences, car il ne résulte nullement des rapports des banques que celles-ci aient éprouvé des pertes notables. Ces établissements donnent, cette année, des dividendes aussi bons que ceux de l'année antérieure ou tout au moins qui leur sont très peu inférieurs.

Les cas de faillites réellement déclarées sont relativement peu nombreux; il y en a eu 3721 pour l'Angleterre et le pays de Galles en 1884, contre 10,183 en 1883. L'écart est même si considérable qu'on ne saurait l'attribuer à l'état prospère de notre petite industrie; la cause doit plutôt en être recherchée dans l'efficacité de la nouvelle loi sur les faillites, autrement ce résultat serait tout-à-fait anormal, mis en regard des circonstances défavorables du moment. On peut à l'occasion tenter un arrangement amiable avec des créanciers; il n'en reste pas moins vrai que les mesures plus sévères de la nouvelle loi sur les faillites et le fait qu'elle rend la réhabilitation moins facile, exerceront un effroi salutaire chez les personnes trop aisément disposées à recourir à la faillite pour se tirer d'embarras.

Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre qui était de 3 % au commencement de l'année est monté à 3 1/2 % le 7 février pour redescendre successivement jusqu'à 2 %, limite où il s'est maintenu du 17 juin au 9 octobre. Dès lors il s'est relevé rapidement à 3, 4 et même 5 % qu'il a atteint le 6 novembre. La moyenne de l'année peut être évaluée à 3 %; quant au marché public il a presque constamment traité à 1 % en dessous de ce chiffre.

La population ouvrière de notre ville a obtenu un gain moyen et il est de fait qu'un moins grand nombre d'individus sont tombés à la charge de l'assistance publique. D'un autre côté, les caisses d'épargne signalent une augmentation de £ 64,258 dans les dépôts et de 1798 personnes dans le nombre des déposants.

Certains districts manufacturiers, notamment ceux qui sont voués aux constructions navales souffrent d'une manière sérieuse. Les grèves n'y font pas défaut; mais partout patrons et ouvriers sont parvenus à s'entendre sans qu'il y ait eu d'excès à déplorer.

Les chemins de fer ont eu des recettes moins bonnes que l'année antérieure. Peu de comptes-rendus ont été publiés jusqu'ici; on s'attend toutefois à une légère diminution des dividendes pour la plupart des lignes, aussi le cours des actions est-il, à de rares exceptions près, inférieur à celui de l'année dernière à la même époque.

On a rentré les récoltes dans d'excellentes conditions par un temps d'automne magnifique, et si la moyenne de celles-ci laisse à désirer au point de vue de la quantité, il n'en est pas de même pour la qualité, notamment pour les céréales qui sont très belles. Pour le froment, les fermiers anglais ont de plus en plus de peine à faire face aux importations étrangères; une agitation protectionniste ne trouverait cependant pas ici un accueil aussi favorable que chez nos voisins du continent. L'automne dernier, les prix du froment étaient si bas que dans ces conditions, aucun agriculteur ne peut trouver son compte à cette culture. Dans les bonnes années, les Indes pourront avoir, d'après les estimations du gouvernement, un excédent de 6 à 7 millions de quarters de disponibles pour l'exportation, lorsque l'intérieur du pays sera mieux accessible aux transports; actuellement on n'est encore arrivé qu'au tiers à peine de cette quantité. Les Etats-Unis et l'Australie déverseront également leur superflu en céréales sur l'Europe. Dans les Etats de l'ouest des Etats-Unis, les fermiers commencent déjà à se vouer à d'autres cultures que celles des céréales; en France et en Allemagne, au contraire, on pourra leur consacrer une plus grande étendue de terrains, aussitôt que l'élévation des droits sur les blés sera devenue une réalité. Une diminution récente des importations a quelque peu amélioré la situation du commerce des grains.

Nichtamtlicher Theil. — Partie non officielle. Parte non officielle.

Tarifs des chemins de fer suisses. Nous empruntons à la *Feuille fédérale suisse* les publications suivantes :

a. **Nord-Est suisse.** 1° Les taxes pour Delle-transit, contenues dans le tarif du 1^{er} juillet 1882 et ses annexes pour le service direct de marchandises entre Delle-transit, Verrières-transit et Genève-transit, d'une part, et Schaffhouse, Singen-loco et transit, Romanshorn, St-Margrethen et Buchs-transit, d'autre part, cesseront d'être applicables à partir du 30 avril prochain. La mise en vigueur des nouvelles taxes qui remplaceront celles qui sont supprimées sera l'objet d'une publication spéciale.

2° Le tarif du 1^{er} mars 1880 pour l'accomplissement des formalités de la douane suisse par le personnel aux stations de Romanshorn, Constance, Schaffhouse et Bâle, ainsi qu'à l'entrepôt fédéral à Zurich, cessera d'être applicable à partir du 30 avril prochain. Il sera remplacé, à dater de la même époque, par un nouveau tarif dont on peut prendre connaissance dès à présent au bureau des tarifs, à Zurich, et se procurer des exemplaires, à partir du 15 avril, dans le dit bureau et auprès des stations sus-dénommées.

b. **Central suisse.** Le 1^{er} février courant sont entrés en vigueur des tarifs de transit pour le transport de céréales de Mannheim et de Ludwigshafen à toutes les stations des chemins de fer du Central suisse (y compris la ligne du Sud de l'Argovie et Bremgarten), du Gothard, de l'Emmenthal, du Jura-Berne-Lucerne (y compris le chemin de fer du Bodéli) et de la Suisse Occidentale (y compris les lignes du Simplon et de Bulle-Romont). Les taxes de ces tarifs de transit ne sont applicables qu'aux expéditions de céréales provenant de ports de mer belges ou hollandais et transportées à Mannheim ou Ludwigshafen par voie d'eau. On peut se procurer des exemplaires de ces tarifs auprès du bureau commercial, à Bâle, au prix de 20 ct.

c. **Union Sud-Ouest de l'Allemagne-Suisse.** A partir du 1^{er} février sont entrés en vigueur pour les céréales transportées par bateau d'un port de la Belgique ou de la Hollande à Mannheim ou à Ludwigshafen et réexpédiées de là par chemin de fer à des stations du Central suisse (y compris la ligne argovienne du Sud), du Gothard, de l'Emmenthal, du Jura-Berne-Lucerne (y compris le chemin de fer du Bodéli) et de la Suisse Occidentale (y compris les lignes du Simplon et de Bulle-Romont) des tarifs directs de transit, dont on peut prendre connaissance et se procurer des exemplaires auprès des administrations intéressées.

d. **Union suisse.** A partir du 1^{er} février, les taxes suivantes sont appliquées pour le transport de bois de construction et bois d'œuvre en chargements complets de 10,000 kg de quelques stations de la ligne du Vorarlberg pour la France, savoir :

St-Margarethen-transit - Delle-transit Par 1000 kg

a. pour les transports voie Belfort sur les chemins de fer de l'Est et plus loin fr. 10. 92

b. pour les transports voie Delle-Monthéliard sur les chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée " 11. 92

St-Margarethen-transit - Verrières-transit " 12. 72

" Genève-transit " 15. 12

e. **Jura-Berne-Lucerne.** En se référant à sa publication du 21 janvier, l'administration de ce chemin de fer informe le public que le nouveau fascicule de tarif contenant les prix pour le trafic local des marchandises Belge-Sud-Ouest-Allemand ne paraîtra que le 1^{er} mars prochain. En conséquence, des exemplaires de ce tarif ne pourront être mis à la disposition du public qu'à partir de cette date.

Handelspolitisches, Handelsverträge, Handelsgesetzgebung. Um die Käse-Industrie in Italien zu fördern, dekretierte die Regierung, daß bei der Ausfuhr von Käse der Zoll des für die Herstellung des letzteren erforderlichen Salzes rückvergütet sei und zwar auf folgender Basis: Fr. 2. 20 für das Quintal Gruyère, Fr. 1. 20 für die unter den Namen Castelmagno, Bruß, Fontina und Mailänder Stracchino bekannten Käsesorten.

In Berlin hat eine großartige Kundgebung contra Getreidezollerhöhung stattgefunden. An einer Versammlung, an welcher sich angeblich circa 2000 Personen beteiligten, sprachen mehrere Reichstagsabgeordnete gegen die Zollerhöhung und u. A. wurde der Beschluß gefaßt, eine Massenpetition in Scene zu setzen.

Der nordamerikanische Unionssenat verwarf den Nicaraguakanal-vertrag.

Politique commerciale, traités de commerce, législation commerciale. Afin de favoriser le développement de l'industrie fromagère en ITALIE, le gouvernement de ce pays vient de décider, par décret du 11 janvier 1885, d'accorder le remboursement des droits sur le sel employé dans la fabrication des fromages livrés à l'exportation. Ce remboursement aura lieu sur les bases suivantes : Fr. 2. 20 par quintal métrique de fromage genre Gruyère; fr. 1. 20 par q pour les autres espèces de fromages connues sous les noms de « Castelmagno, Bruss et Fontina », ainsi que pour le « Stracchino » de Milan.

L'élévation des droits sur les blés soulève en ALLEMAGNE une vive opposition. Dans une importante réunion d'adversaires du projet, qui a été tenue à Berlin dernièrement, et à laquelle assistaient près de 2000 personnes, plusieurs membres du parlement ont parlé contre. L'assemblée a voté une résolution décidant l'organisation d'un pétitionnement en masse.

Le sénat des ETATS-UNIS de l'Amérique du Nord a repoussé le traité relatif au canal du Nicaragua.

Extraits de rapports consulaires étrangers. — Consulat de France à Chicago: Le fait qui frappe certainement le plus un étranger admis à visiter une manufacture américaine, c'est la tendance à centraliser dans un même établissement tous les ateliers par lesquels la matière brute doit passer avant de devenir produit marchand. Ou l'usinier ne veut pas dépendre d'un autre usinier, ou plutôt il cherche à éviter les pertes de temps, les frais de manutention et de transport en groupant ensemble les différentes mains-d'œuvre dont il a besoin. D'autre part, la machine est l'âme même de la production américaine: le travail est divisé à l'infini de manière à réduire à son minimum les connaissances techniques ou l'intelligence requise d'un ouvrier. Dans ces conditions, on comprend que le travail à la manufacture soit la règle, qu'il s'agisse de vêtements, de meubles, de montres, de cigares, ou de tout autre article de production générale et abondante. Sur les 115,000 personnes qui constituent la population ouvrière de Chicago, on ne peut citer comme travaillant chez eux que quelques femmes qui donnent une dernière main aux vêtements sur mesure, et qu'un nombre restreint d'ouvriers cordonniers qui réparent les chaussures remises aux divers magasins de la ville.

Les manufacturiers américains suivent avec beaucoup d'attention le mouvement de la production. Cette production se développe-t-elle au delà des besoins, un ralentissement est aussitôt prescrit et chacune des usines — qui presque toutes sont syndiquées — réduit sa force productrice dans des proportions déterminées. C'est ainsi que les distilleries se sont, durant la campagne dernière, obligées à ne travailler que dans des limites res-

treintes pour aider à l'écoulement des produits accumulés des trois années précédentes. Les papeteries se sont soumises au même régime, et, récemment, les fabriques de fil de fer ébarbé ont décidé de chômer à partir du 1^{er} juillet jusqu'à nouvel ordre. Les hauts fourneaux, les forges et laminatoires agissent très souvent de même.

L'industrie en grand, comme elle est organisée ici, comprend une division du travail telle, qu'il est facile en quelques heures de se mettre au courant d'une besogne déterminée. Dans la plupart des manufactures, des enfants admis comme manoeuvres se trouvent rapidement à même de mouvoir la pièce de bois, de métal ou d'étoffe que la machine corode, polit ou coupe. Partout où le travail à la machine s'est substitué au travail à la main, la question de l'apprentissage a perdu de son importance. Il faut peu de temps pour se faire à une nouvelle machine, surtout à une machine automatique, type vers lequel toutes tendent à se rapprocher.

Dans la petite industrie, les apprentis ne constituent pas une classe très importante.

Les unions ouvrières sont, en principe, hostiles à l'apprentissage: elles s'appliquent à diminuer le nombre de leurs membres afin de rester maîtresses du marché de la main-d'œuvre. Dans les corporations qui reconnaissent l'apprentissage, comme chez les chapeliers, par exemple, on peut être admis apprenti à 14 ans; il faut travailler 7 ans, jusqu'à 21 ans, avant d'être nommé ouvrier. Aucun atelier ne peut avoir plus d'un apprenti.

En présence de cette difficulté d'apprendre aux jeunes gens l'exercice d'un métier, il s'est fondé soit sur l'initiative des particuliers, soit avec le concours officiel, des écoles spéciales d'enseignement technique comprenant 43 écoles professionnelles subventionnées et 6000 élèves.

Le service de l'instruction publique est très développé aux Etats-Unis; aussi, l'ouvrier américain a-t-il, en général, une bonne instruction primaire. Dans l'ouest, les métiers recrutent leur personnel surtout parmi les immigrants dont l'éducation dépend du niveau moyen des contrées d'où ils proviennent. Au point de vue technique, l'ouvrier américain de Chicago passe pour habile et soigneux. Il dirige spécialement son attention sur le perfectionnement qu'il peut introduire dans la machine confiée à ses soins. Presque toutes les machines nouvelles employées dans les manufactures de Chicago ont été construites sur les idées fournies par un ouvrier intelligent, désireux d'augmenter son salaire en diminuant son travail. Les patrons ne manquent jamais d'étudier avec soin tout projet, toute invention qu'un ouvrier soumet à leur approbation; si la suggestion paraît bonne, une machine est aussitôt construite, essayée, et généralisée si le travail fourni répond aux espérances conçues.

A Chicago, les patrons sont souvent, comme les ouvriers, constitués en sociétés pour la protection de leurs intérêts. On compte 13 associations patronales et 71 unions ouvrières, dont les statuts sont rarement imprimés et réunis en brochure.

Ausfuhr aus Frankreich nach der Schweiz.

Exportations de France pour la Suisse.

Januar bis Ende Dezember — Janvier jusqu'à fin décembre

	1882	1883	1884	
Wallachen	463	559	970	Chevaux hongres.
Stuten	353	305	507	Juments.
Ochsen	7,513	5,981	5,087	Bœufs.
Kühe	4,961	5,003	5,091	Vaches.
Schweine	22,251	24,724	45,777	Porcs.
Wild, Geflügel etc. lebend . q	3,136	1,489	1,817	Gibier, volaille, etc. vivants.
id. geschlachtet	5,395	6,182	5,902	id. viandes.
Käse, ausgenom. weiche	1,839	1,515	1,433	Fromages, exc. c.d.pâte molle.
Butter	3,232	3,040	3,361	Beurre.
Talg, roher	—	—	1,857	Suif brut.
Schweineschmalz u. a. Fette . .	—	—	2,612	Saindoux et autres graisses.
Rohhaar	814	962	867	Crins.
Weizen, Spelz u. Mengkorn . .	15,816	30,355	12,882	Froment, épeautre, méteil.
Maïs	30,832	36,737	44,569	Maïs.
Gerste	26,063	63,495	64,124	Orge.
Hafer	49,352	72,889	90,463	Avoine.
Mehl aus Weizen, Spelz u. Mengkorn	39,833	57,441	46,311	Farines de froment, épeautre et méteil.
Kartoffeln	104,868	72,436	24,648	Pommes de terre.
Getrocknete Gemüse	7,464	8,213	9,648	Légumes secs et leurs farines.
Tafelobst, frisches	16,927	8,245	7,891	Fruits de table frais.
Sämereien	10,972	13,468	10,127	Graines à semencer.
Rübel	785	695	96	Huile de colza.
Brodzucker	74,487	87,783	100,566	Sucres en pains ou agglomérés.
Wein in Fässern hl	325,546	331,398	295,500	Vin en fûts.
Weingeist	1,127	3,612	4,127	Esprit de vin.
Stärkemehl q	3,554	2,531	4,420	Fécules.
Stärke	676	695	462	Amidon.
Seifen, ausgen. parfümierte . .	23,163	23,279	23,569	Savons, autr. que c. de parfum.
Chemische Produkte, nicht besonders benannte	1,650	1,384	1,220	Produits chimiques, non dénommés.
Erdharze, feste, reine	46,872	23,457	26,428	Bitumes solides, purs.
Steinkohlen	956,227	942,052	943,926	Houille.
Koke	31,342	89,250	85,202	Coke.
Möbel, ausgen. solche aus gebogenem Holz Fr.	805,972	118,705	519,031	Meubles, autres que ceux en bois courbé.
Bücher in franz. Sprache . q	2,536	2,341	2,375	Livres en langue française.
Kupfer, gehämmert, gewalzt . .	1,693	2,059	3,183	Cuivre battu ou laminé.
Gerberriebe	57,126	48,854	59,037	Ecorces à tan.
Häute, einf. gegerbte, außer Ziegen-, Schaf- u. Lammfellen	2,418	584	269	Peaux simplement tannées non comprises celles de chèvre, de mouton et d'agneau.
Häute, gegerbt u. zugerichtet . .	3,340	1,203	1,050	Peaux corroyées.
Schuhwaaren	2,009	1,450	1,277	Chaussures.
Lederarbeiten, ausgenommen Handschuhe, Schuh- und Sattlerwaaren	442	250	297	Ouvrages en cuir et peau, autres que chaussures, gants et sellerie.
Seidencocons kg	16,282	11,363	11,245	Soies en cocons.
Rohseide	489,544	492,488	520,667	Soies grêges.
Gezwirnte Seide	289,223	172,677	199,777	" moulignées.
Floretseide u. Frisons, roh . .	434,898	977,666	900,574	Bourre soie et frisons, en masse.
" peignirt	773,997	128,187	788,259	" cardés.
Ganz seidene glatte Gewebe . .	38,978	101,539	44,269	Tissus de soie pure, unis.
Gemischte glatte Seidengeweb .	49,608	39,232	30,922	" " mélangée, unis.
Wollentücher etc. q	4,234	4,279	4,338	Draps, etc., de laine.
Wollentoffe, verschied. reine, ausgenommen Möbelstoffe . .	1,603	728	394	Etoffes diverses d. laine, except. celles pour ameublement.
Wollentoffe, verschied. gemischte, ausg. Möbelstoffe . .	1,874	1,187	1,297	Etoffes mélangées, excepté celles pour ameublement.

Baumwolle, rohe	46,715	44,001	25,814	Coton en laine.
Baumwollgewebe, rohe und weiße	634	748	1,275	Toiles, percales, calicots, cou-
Baumwollgewebe, gefärbte	1,160	1,138	1,605	tils de coton, écrus et blancs.
Herrnkonfektion	1,006	369	204	Idem, teints.
Damenkonfektion in Seide	22	18	5	Confection pour hommes.
id. aus andern Stoffen	478	328	240	Idem, p. femmes, en soie.
Bijouterie v. Gold od. Platin hg	6,753	8,196	8,147	Idem, en autres tissus.
Goldmünzen	64,079	17,527	12,650	Bijouterie d'or ou de platine
Silbermünzen	1'171,324	681,263	237,257	Or monnaies.
				Argent monnaies.

Télégraphes. Le câble Zanzibar-Mozambique est interrompu.
— La ligne Shira-Bushire est rétablie.

Verschiedenes. Ausland. Die bayerische Staatsregierung hat für das bayerische Exportmusterlager in München geräumige Lokale zur Verfügung gestellt, deren zweckentsprechende Einrichtung bereits in Angriff genommen worden ist.

Divers. Suisse. Il s'est constitué il y a quelque temps à Fribourg, une *Ligue économique* qui a publié dernièrement une circulaire dans laquelle elle appelle l'attention des consommateurs sur l'engouement irréfléchi qui leur fait donner la préférence aux

produits étrangers, alors qu'ils pourraient se pourvoir aussi avantageusement sur place. Elle recommande, d'un autre côté, aux commerçants de se tenir constamment au courant des progrès réalisés, de ne pas exagérer leurs bénéfices, d'encourager les paiements au comptant par le stimulant de l'escompte, de recourir à une publicité modérée et loyale, enfin, d'éviter les pertes de temps et les fausses dépenses.

— *L'Union suisse pour la sauvegarde des crédits* dont nous avons annoncé la constitution à Genève l'an dernier, vient de faire connaître le résultat de ses opérations durant le premier exercice de son activité. Le bureau a fourni à 128 sociétaires 746 renseignements; 104 membres ont remis à l'encaissement 372 notes pour une somme de 27,637 fr. Les avertissements de l'Union ont eu pour résultat de faire rentrer un capital de 3,068 fr., soit environ 14 % des créances remises en recouvrement. Les recettes de l'Union se sont élevées pendant cette même période à fr. 4335. 45 et les dépenses à fr. 3941. 35. Enfin, le nombre des membres qui était de 316 à l'origine s'élevait à 346 au 31 décembre dernier.

— Il paraît que l'industrie que Sursée se propose d'introduire sur son territoire, est celle de l'horlogerie. Des démarches auraient déjà été tentées à cet effet auprès d'un fabricant de Bienne.

Ausfuhr von schweizerischen Waaren nach den Vereinigten Staaten von Nordamerika im Jahre 1884.

(Ermittelt auf Grund der von den Vereinigten-Staaten-Konsulaten ertheilten Angaben.)

Exportation de marchandises suisses aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord en 1884.

(Statistique dressée sur la base des renseignements fournis par MM. les consuls des Etats-Unis.)

Artikel	Konsularkreise Arrondissements consulaires						Schweiz — Suisse Total 1884.		Vergleichszahlen Chiffres correspondants			Articles
	Zürich	Horgen	Bern Berne	Basel Bâle	St. Gallen St-Gall	Genf Genève	Catégorie	Classe	1883	1882	1881	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Seide und Seidenwaaren darunter:	10'446,885	12'047,841	613,551	9'605,761	750,901	—	—	33'464,939	39'773,671	45'122,069	33'110,390	Soie et soieries dont:
Beuteltuch	—	115,620	—	—	665,473	—	781,093	—	973,073	—	—	Etamine.
Stückwaaren	—	—	—	113,670	—	—	113,670	—	—	—	—	Articles à la pièce.
Abfallseide, gesponnen	—	—	—	9'220,706	14,208	—	9'234,914	—	10'755,949	11'063,200	—	Déchets de soie, filés.
Seidenbänder	—	—	—	271,385	—	—	271,385	—	1'103,629	—	—	Rubans de soie.
Rohseide	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Soie grège.
Gestickte Artikel für Frauen - Kleider, auf Kaschmir und Seide	—	—	—	—	71,220	—	71,220	—	344,822	1'834,078	—	Broderies sur cachemire ou soie pour vêtements de femme.
Baumwoll- und Woll- waaren	—	—	—	—	1'146,249	—	—	1'146,249	1'439,308	2'824,958	2'473,798	Articles de coton ou de laine
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Gewobene baumwollene Besatzartikel	—	—	—	—	365,542	—	365,542	—	433,844	642,352	381,280	Bandes et entredeux tissés en coton.
Halbleinene, gewob. Be- satzartikel u. Kleider- stoffe	—	—	—	—	68,826	—	68,826	—	30,686	54,244	7,803	Bandes et entredeux demi lin et étoffes pour robes.
Toggenburger Artikel	—	—	—	—	82,291	—	82,291	—	94,685	76,416	117,151	Articles du Toggenburg.
Glatte Mousseline	—	—	—	—	208,562	—	208,562	—	61,930	159,509	166,937	Mousseline unie.
Brochirte Mousseline u. Plattstich	—	—	—	—	421,029	—	421,029	—	818,113	1'891,728	1'800,609	Mousseline brochée et à broderie plate.
Stickereien	—	—	—	—	31'563,973	—	—	31'563,973	30'882,678	28'432,728	20'059,905	Broderies
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Maschinen - Stickereien auf weiß und farbig Grund	—	—	—	—	28'206,748	—	28'206,748	—	27'061,918	25'572,338	17'288,056	Broderie mécanique sur fond blanc ou de cou- leur.
Grobstickerei, Vorhänge etc.	—	—	—	—	1'515,470	—	1'515,470	—	1'106,439	1'307,286	898,834	Broderie ordinaire, ri- deaux, etc.
Taschentücher, Schleifen Kragen und andere Modeartikel	—	—	—	—	1'841,755	—	1'841,755	—	2'714,321	1'553,104	1'873,014	Mouchoirs de poche, nœuds et autres articles de mode.
Stroh-, Bast- u. Rosshaar- geflechte	134,893	—	630,717	50,106	—	—	—	815,716	1'068,907	1'584,174	3'347,595	Ouvrages de paille, d'é- corce, de crin.
Uhren u. Uhrenbestand- theile	—	—	56,395	5'618,161	—	1'795,148	—	7'469,704	11'146,010	13'238,489	11'809,122	Horlogerie.
Musikdosen	—	—	—	—	—	999,382	—	999,382	728,015	582,799	447,599	Boîtes à musique.
Käse	—	25,795	3'584,026	85,351	—	—	—	3'695,172	3'142,142	2'849,343	2'350,128	Fromages.
Leder	—	—	—	—	—	1'153,453	—	1'153,453	2'622,900	2'537,728	1'528,675	Cuirs.
Anilinfarben	—	—	—	574,296	—	—	574,296	574,296	570,553	1'058,113	4'204,554	Couleurs d'aniline.
Verschiedenes	* 376,211	576,788	96,253	726,889	78,132	713,561	—	2'567,834	2'713,733	2'995,346	—	Divers
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Milchprodukte (andere als Käse), Edwaaren	—	—	47,427	—	26,250	376,173	449,851	—	332,645	253,095	—	Produits du lait (autres que fromages), comes- tibles.
Artikel für den katho- lischen Kultus	—	231,754	—	—	—	—	231,754	—	192,038	152,294	—	Articles pour le culte catholique.
Bücher, Gemälde, Haus- haltungsgegenstände, Kleider, Effekten etc.	—	—	—	141,384	—	—	141,384	—	—	—	—	Livres, tableaux, objets à l'usage domestique, vê- tements et lingerie, etc.
Eisengarnwaaren	—	—	—	13,076	—	—	13,076	—	15,597	30,743	25,271	Articles de fil glacé.
Farbstoffe u. Chemikalien Feilen und Grabstichel	—	—	—	159,393	—	—	159,393	—	—	—	—	Matières tinctoriales et chimiques.
Häute, gesalzene	—	—	—	177,523	—	55,696	55,696	—	148,111	182,123	—	Limes et burins.
Holzschnitzwaaren	—	—	35,585	—	—	—	35,585	—	34,206	—	—	Peaux salées.
Instrumente, opt.	—	—	—	48,610	—	—	48,610	—	—	—	—	Sculptures sur bois.
phot.	—	—	—	24,289	—	—	24,289	—	—	—	—	Instrument d'optique.
math.	—	—	—	12,879	—	—	12,879	—	—	—	—	Instrument de photogr.
Messerschmiedwaaren	—	—	—	—	38,806	11,003	38,806	—	38,949	187,781	—	Instrument de mathém.
Stickmaschinen etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	5,054	105,451	—	Contellerie.
Wein und Spirituosen	—	—	—	121,746	—	7,341	129,087	—	—	—	—	Machines à broder, etc.
Weinstein	—	—	—	12,621	—	—	12,621	—	—	—	—	Vin et esprit de vin.
Unbenanntes	—	345,034	13,241	28,444	—	263,348	650,067	—	1'524,791	—	—	Acide tartrique.
Total 1884	10'957,990	12'650,426	4'980,942	16'660,564	33'539,255	4'661,544	—	83'450,721	94'087,977	101'225,747	79'331,766	Articles non dénommés.
1883	13'946,244	13'863,127	4'123,382	22'648,880	33'485,158	6'021,181	—	9'408,797	—	—	—	
Differenz (différence) 1884	-2'988,254	-1'212,701	+857,560	-5'988,316	+54,097	-1'359,637	—	-1'068,726	—	—	—	

* Inbegriffen Käse, Baumwollwaaren, Strumpfwaren, Maschinen, Thonwaaren, Eisenwaaren; ferner vereinzelte kleinere Posten Wein, Mineralwasser, Kirschwasser, Wachszündhölzchen, Mathematik-Instrumente, Papier, Haartuch, Holzwaaren, Hanf- und Flachswaaren.

* Comprend également les articles suivants: Fromages, marchandises de coton, bonneterie, machines, poterie, objets de fer, et en outre de petites quantités de vins, eaux minérales, eau de cerises, allumettes-bougies, instruments de mathématique, papier, tissus de crin, ouvrages de bois, articles de chanvre ou de lin.